

N/REF : 16/03/2026 10H37 C:000039 I:00269
V/REF : AC/C42347
V/Email reçu le Lundi 16/03/2026 a 10H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. STK
IMMEUBLE : LE STOCKHOLM -STK
2-3, SQUARE DE STOCKHOLM
5, RUE DE SUEDE
35000 RENNES

Rennes, le 26 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 3 SQUARE DE STOCKHOLM - AKCAY SULTAN 06 41 77 75 94
ETAGE 14 - PORTE 141
MOTIF : REMPLACEMENT TABLIER DE BAIGNOIRE BOIS
Donneur d'ordre : Mme A. CATALDI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE DU TABLIER DE BAIGNOIRE
FOURNITURE ET POSE TABLIER DE BAIGNOIRE SUR MESURE
DÉCOUPE POUR PASSAGE TUYAU
RETOUR EN PANNEAU DE DILITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 25/03/26 a 13H15 acataldi@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 25/03/26 A 13:14 MME CATALDI A.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

1,00	PBL047-FP.Tablier baign.bois façade/ret	1	164,67	164,67
TOTAL H.T.				164,67
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,13</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.